

DECRET D/2014/ N° 028 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CADRES
AU MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N° D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE PREMIER : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Commissaire de la République de Guinée auprès de la Commission Baleinière Internationale : Monsieur Amadou Télivel DIALLO, Ingénieur Zootechnicien, Matricule 164 820 G ;
2. Commissaire suppléant de la République de Guinée auprès de la Commission Baleinière Internationale : Monsieur Balla Moussa KEITA, Ingénieur Zootechnicien, Matricule 187 404 H ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

05 FEV 2014

Conakry, le



Professeur Alpha Condé